

trouverait un grand nombre de partisans s'il était généralement connu en France. C'est le déjeuner favori de toutes les classes d'habitans dans la partie de la Suisse où on le prépare. La manière la plus commune de l'accommoder est de le faire cuire à l'eau et de l'assaisonner d'un peu de beurre; on le prépare souvent aussi au lait ou au bouillon. Il demande peu de temps pour sa cuisson. Les plus friands le font roussir dans un pot de fonte avec un peu de beurre, avant de le faire cuire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

EXTRAIT d'un Rapport fait par M. Silvestre, au nom du Jury chargé d'examiner les Candidats présentés pour les Écoles d'Arts et Métiers.

Le Jury chargé par l'arrêté du Conseil du 22 octobre dernier, d'examiner les candidats qui seront présentés à S. Ex. le Ministre de l'intérieur, pour les places d'élèves aux Écoles d'arts et métiers, et composé de MM. *Regnier, Christian, Franceeur, de Brécy et Silvestre*, s'est assemblé les 20 novembre et 18 décembre 1817.

Il avait à s'occuper de la nomination à trois places gratuites et à une place à trois quarts de pension gratuite.

Les concurrens inscrits étaient au nombre de dix. Deux ne se sont pas présentés; un troisième n'a point été examiné, faute d'avoir l'âge exigé par les réglemens, qui prescrivent de ne recevoir des élèves que depuis treize ans jusqu'à seize; deux autres, qui avaient passé cet âge, ont été aussi mis hors de concours. Il restait donc à prononcer sur l'admission de cinq candidats, savoir : les sieurs *Chatel (Michel), Gatteaux (Charles-Augustin), Lorrain, Brochon (Étienne)*, et *Menjaud (Gaston)*.

1°. Le sieur *Chatel* a soutenu l'examen, mais il a été trouvé faible sur toutes les parties; il lit et écrit mal; il ne sait point l'orthographe, non plus que l'arithmétique, la grammaire et le dessin; enfin il ne remplit passablement aucune des conditions du concours.

2°. Le sieur *Gatteaux* lit très-bien et a une bonne écriture; il met bien l'orthographe, et a répondu d'une manière satisfaisante à plusieurs questions de grammaire; il a fait convenablement diverses opérations d'arithmétique, mais il est faible sur les élémens de la géométrie; il a présenté des copies de dessins fort bien exécutées, et a montré de l'intelligence dans ce genre, quoi-

Droits réservés - CNAM

que peu d'habitude. Il travaille le fer avec assez d'habileté, et on a été satisfait de ses réponses aux questions qui lui ont été adressées sur plusieurs procédés des arts mécaniques.

Ce jeune homme, né en 1804, est fils d'un ouvrier habile en bijouterie, peu fortuné; il remplit d'une manière distinguée toutes les conditions imposées aux concurrens, et le jury, en proposant de l'admettre au premier rang de ceux qui seront présentés au Ministre de l'intérieur, pour la pension entièrement gratuite, a pensé que la Société aurait à s'applaudir d'un pareil choix.

3°. Le sieur *Lorrain* est encore très-jeune; il n'a que treize ans, et n'a commencé à étudier que depuis un an, à cause du peu de fortune de ses parens. Il a beaucoup d'intelligence et d'aptitude; sa lecture est assez bonne, son écriture passable; faible sur l'orthographe, il sait assez bien les trois premières règles de l'arithmétique, et paraît avoir du goût pour le dessin, quoiqu'il ne l'ait jamais appris. Au total, ce jeune homme annonce de l'intelligence et des moyens; c'est le principal motif qui a déterminé le jury à le proposer pour la pension gratuite.

4°. Le sieur *Brochon* lit et écrit bien, posément et même couramment; son orthographe est assez bonne; il a été faible sur la grammaire, mais il sait très-bien ses quatre règles; il a fait notamment une division complexe, une règle de proportion, et il a rendu compte convenablement des méthodes qu'il employait; il ne sait point la géométrie, il en a néanmoins tracé les principales figures; son dessin est assez bon, si l'on considère qu'il ne s'occupe de cet objet que depuis deux mois; il est très-jeune et montre beaucoup de zèle et d'intelligence.

5°. Le sieur *Menjaud* est âgé de quinze ans et demi; il lit et écrit très-bien; son orthographe est assez bonne, et il a bien répondu aux questions de grammaire; il sait les quatre règles de l'arithmétique, mais il n'a pu faire la règle de proportion, et n'a aucune connaissance de la géométrie. Il sait un peu de latin, ayant suivi ses classes jusqu'en quatrième; il dessine assez bien pour le peu de temps qu'il a employé à cette étude.

Ces deux derniers candidats ayant paru au jury capables de faire de bons élèves à l'École d'arts et métiers, il a proposé à la Société de les présenter au Ministre, pour compléter le nombre des places qu'il a bien voulu mettre cette année à sa disposition.

Toutefois, il a pensé que M. *Brochon*, à raison de ses dispositions précoces, méritait d'être présenté le premier et d'obtenir la pension entière; et que M. *Menjaud* avait droit à la place restante, qui n'accorde la remise que des trois quarts de la pension.

Droits réservés - CNAM

Résumé.

Élèves présentés pour la pension entièrement gratuite : les sieurs *Gatteaux*, *Lorrain* et *Brochon*.

Élève présenté pour jouir des trois quarts de la pension gratuite : le sieur *Menjaud*.

CORRESPONDANCE.

CIRCULAIRE adressée, par S. E. le Ministre de la marine et des colonies, aux Intendants de la marine, à Brest, Rochefort et Toulon; aux Commissaires généraux ordonnateurs, à Lorient et Cherbourg, et aux Commissaires principaux, à Dunkerque, le Havre, Saint-Servan, Nantes, Bordeaux, Bayonne et Marseille.

Monsieur, le Conseil d'administration de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, m'a fait connaître que cette Société avait offert deux prix : l'un de 3,000 francs, pour le meilleur procédé qui serait proposé pour la dessiccation des viandes, et l'autre de 2,000 francs pour la salaison des viandes, et m'a demandé de donner des ordres pour que les concurrens pussent avoir la faculté :

1°. De faire constater, par un procès-verbal, l'embarquement de leurs viandes dans des vases ou caisses qui seraient scellés par les autorités locales ;

2°. De fournir à la Société une preuve irrécusable que le vaisseau a passé le tropique, et que de retour en France sur le même bâtiment ou sur un autre, l'un des vases ou caisses se trouve muni du même sceau qu'il avait en partant (dans cet état, le vase doit être envoyé à la Société avec le procès-verbal de reconnaissance, pour qu'elle examine la viande qu'il contiendra) ;

3°. Enfin de faire ouvrir un des vases au-delà de la ligne, pour y être dégusté par une partie de l'équipage, et qu'il en soit dressé procès-verbal signé de tous les dégustateurs et constatant la qualité de la viande à cette époque.

En conséquence, s'il se présentait quelques concurrens pour remplir les conditions que je viens d'indiquer, vous voudrez bien les accueillir et leur

Droits réservés - CNAM